

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2015

Convoqué le 16 Octobre 2015

Présents : Mmes Stéphanie HOHWEILLER , Elisabeth PERRIN , Corinne TORCHY , Michelle LELOUP , Magali VATAIRE , Laurence BUDIN , Chantal PREVOT , Mrs Philippe BULTEAU, Franck MEUNIER , Laurent BARDIN , Etienne PERNOLLET , Michel SCHWARTZ , Cyril BREUIL , Marc DELAS , Rocco SASSONE

Absents et excusés : Alexandra MOUCHARD donne pouvoir à Mme PREVOT, Ludivine BEAUJOUAN donne pouvoir à Mr MEUNIER, Virginie BREUIL donne pouvoir à Mr BREUIL. Mr Franck LEROY absent excusé.

Secrétaire de séance : Mr Franck MEUNIER

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Mr Bulteau souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19h33.

Signatures du CR du Conseil précédent et des délibérations adoptées.

Les délibérations :

1. Retrait de la délibération n° 2015-04-26 concernant le changement de prix de la ZAC de la Landette. Mr Bulteau explique que ce retrait fait suite à une demande de la Préfecture. En effet, il faut demander l'avis des Domaines avant de changer ce prix, ce qui n'a pas été fait : *adoptée par 18 voix*

2. Personnel communal :

2.1. Paiement d'heures supplémentaires

Pour répondre aux besoins en rapport avec l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés, et suite à l'accord de Madame Brigitte GERARD, une demande auprès du Centre de Gestion pour passer son temps de travail actuellement à 19/35^{ème} a été faite. En attendant cet accord, il est demandé l'autorisation de procéder au règlement des heures supplémentaires effectuées avec effet rétroactif et ce jusqu'à l'autorisation du Centre de Gestion.

Adoptée par 18 voix.

2.2. Critères d'évaluation professionnel

Suivant les directives transmises par le Centre de Gestion, l'évaluation de fin d'année du personnel communal devient un entretien professionnel en 4 points principaux. Mme Torchy distribue à tous les conseillers le tableau correspondant. Critères présentés sont à valider par le CM. *Adoptée par 14 voix et 4 abstentions*

2.3. Médecine préventive

Mme Torchy présente la proposition pour la Commune d'adhérer à la médecine préventive du Centre de Gestion au lieu de la MSA actuelle plus chère.

adoptée par 18 voix

2.4. Ouverture de Poste :

Suite au très grand nombre d'élèves à la cantine, il est proposé de passer à 2 services le midi afin d'améliorer le confort des écoliers et du personnel de la cantine. Il est donc demandé d'ouvrir un poste sous contrat aidé sur une base de 20/35^{ème} à partir du 02/11/20015. Cette personne aidera également pour les NAP.

Le coût mensuel pour la commune serait d'environ 350€ . *Adoptée par 18 voix*

3. Fonds de Solidarité Logement :

La commune a été sollicitée par le Conseil départemental pour le Fonds de Solidarité Logement. Il est proposé de s'acquitter de 876€ pour l'année 2015 en retenant pour base de calcul : 0,40€ /habitants.

Adoptée par 17 voix et 1 abstention.

4. Convention mise à disposition broyeur

Il est proposé de signer une convention avec la CCVF pour la mise à disposition d'un broyeur de végétaux aux services techniques des communes. *Adoptée par 18 voix.*

5. Voirie Communale

La Rue de la Landette n'est pas répertoriée actuellement au tableau de classement de la voirie communale. Il convient donc de l'ajouter du moins sa partie après la barrière située au niveau de la déchetterie jusqu'aux habitations de la Route des Chevaliers.

(100m x 6m)

Adoptée par 18 voix

6. Prise en charge sur justificatifs des frais du Salon des Maires.

Monsieur le Maire explique que le Salon des Maires et des Collectivités se déroule à Paris les 17, 18 et 19 Novembre 2015. Considérant l'intérêt que représente la visite au Salon, il est demandé l'autorisation au conseil municipal de procéder au remboursement des frais inhérents à ce déplacement des membres participant à cette manifestation sur présentation de pièces justificatives.

Mme Prevot indique qu'il n'est pas normal de rembourser des frais pour les personnes percevant des indemnités. Mr Bulteau répond qu'il limitera au strict minimum ces frais et communiquera le montant au Conseil en temps utile.

Adoptée par 14 voix, 3 contre et 2 abstentions.

7. Transfert du véhicule du SPANC au budget de l'assainissement collectif.

Le véhicule qui a été acheté en 2014 a été impacté sur le budget annexe du SPANC. Il semble plus cohérent qu'il soit affecté à l'état de l'actif du budget assainissement collectif. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation aux membres du conseil de transférer le véhicule du SPANC dans le l'état de l'actif de l'assainissement dès l'année 2015. Les écritures comptables seront effectuées en accord avec le Trésor public. *Adoptée par 18 voix.*

8. Durée d'amortissement du Véhicule.

L'amortissement des biens renouvelables est obligatoire. Il appartient aux membres du conseil municipal de déterminer la durée d'amortissement. Il est proposé de fixer la durée d'amortissement des moyens de transport à 4 ans (article 2182)

Adoptée par 18 voix.

9. Subvention d'équipement :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le paiement de la facture d'Orange d'un montant de 5970.02 € concernant des travaux de génie civil et de câblage ayant eu lieu en 2013 rue des Verdelets doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal. En effet, après avoir fait le point avec la trésorerie, il s'agit d'une subvention d'équipement qui doit être réglée au chapitre 204. *adoptée par 18 voix*

10. Décision modificative

Pour pouvoir régler la facture Orange, il est nécessaire de prendre une décision modificative :

Article 2031 = -5970.02 €

Article 20422 = +5970.02 €

Adoptée par 18 voix.

11. Candélabres Place de l'Église :

M. PERNOLLET indique avoir reçu une proposition financière du SDE18 pour installer des candélabres place de l'Église. Le Plan de financement se décompose comme suit :

	Coût HT des travaux	Pris en charge par le SDE 18	Participation de la commune
Plan REVE	9570.60 €	6 699.42 € (70%)	2 871.18 € (30%)
Hors plan REVE	28 936.99 €	14 468.50 € (50%)	14 468.50 € (50%)
TOTAL	38 507.59 €	21 167.92 €	17 339.68 €

Adoptée par 18 voix.

10. Adoption du nouveau règlement intérieur du Centre Socio-Culturel

Mme Vataire explique avoir revu essentiellement les points de Sécurité.

- capacité d'accueil : 420 personnes
- salle des associations : capacité 40 personnes
- si on prévoit un dépassement de ces chiffres, une dérogation devra être demandée en Préfecture un mois avant la manifestation.

Quelques points importants :

- article 6 : déverrouillage des issues de secours
- rideau souple séparant la petite salle doit rester ouvert
- issues de secours libres à l'intérieur et à l'extérieur.
- réfrigérateur à débrancher après usage.
- tables et chaises rangées afin de laisser libres les accès aux sorties de secours

adoptée par 18 voix

11. Frais animaux errants :

Monsieur le Maire rappelle que régulièrement des animaux errants sont signalés sur la commune. Si le propriétaire n'est pas identifié, les animaux sont transportés au refuge de Vierzon. Cette prestation est facturée 50€ par animal à la commune.

Il est proposé de facturer la somme de 50 € aux propriétaires qui viendraient rechercher leur animal au refuge. Cette facturation se ferait par l'émission d'un titre de recettes.

Adoptée par 18 voix

12. Frais de scolarité Vierzon :

Monsieur le Maire explique que la Mairie de Vierzon veut facturer à la commune de Vignoux sur Barangeon la somme de 152,45€ par an et par enfant à tout enfant habitant la commune mais étant scolarisé dans une école de Vierzon. N'ayant pas d'accord sur ce point et ni sur la réciprocité, Monsieur le Maire propose de refuser de régler ces montants.

Refus adopté par 18 voix

Questions diverses :

Mr Bulteau a transmis à tous les conseillers la demande de jumelage formulée par un village du Bénin.

Suite à la décision du Conseil Départemental, Mr Bulteau informe le Conseil que dès Janvier 2016, les transports scolaires seront facturés 60€/an/enfant pour une année scolaire. Les transports resteront gratuits pour les primaires et les handicapés. Les modalités pour exonération des familles en difficulté seront définies courant décembre 2015.

Dossier Mme Rodrigues : après contacts entre les avocats, la négociation avance : nous avons une proposition pour l'achat d'une parcelle et le nettoyage de la seconde.

À suivre.

Crèche :

Mme LAMAMY recrutée le 1^{er} septembre est partie à l'issue de sa période d'essai. Mme Melvina BORDAS a été recrutée depuis.

L'équipe en place sous la direction de Mme LE COZ a exercé un droit de retrait concernant un problème de chauffage. Ce droit de retrait a été utilisé à tort. Des courriers ont été transmis à Mme LE COZ lui expliquant que la municipalité ne cautionnait pas ces agissements compte tenu du fait que les chauffages étaient réparés et que cela engendrait des problèmes de garde par les parents, et lui expliquant précisément la procédure du droit de retrait.